

Contentieux avec école de commerce (1 de plus)

Par **FranckCAMUS**, le **28/03/2011** à **13:59**

Bonjour à tous!

Je traverse une situation assez difficile avec mon école de commerce, j'ai vraiment besoin de votre aide, et vous en remerci d'avance.

Je vous résume la situation :

Après mon Master en comptabilité Contrôle et Audit fait à l'IAE de Clermont Ferrand, je vois un intérêt grandissant pour la gestion d'un club sportif naître en moi. Mon intérêt pour le Rugby et la ville de Brive me pousse à suivre cette route et pour me donner le plus de chance, je décide de suivre une formation dans le management du sport. Pour cela je choisis donc la formation qui semble la mieux pour cela, il se trouve que le classement SMBG nome le MBA Management du Sport de l'Ecole Supérieur de Gestion de Paris premier dans se domaine. Après lecture de la plaquette et après mettre rendu compte que le sport est avant tout un réseau très fermé, je me dis qu'une formation est nécessaire et qu'un MBA (formation professionnel) devrait correspondre à mes attentes (des étudiants professionnels et mature, un environnement de travail de qualité, une qualité de cours...). Ma petite amie souhaitant poursuivre après son master en Marketing par une formation en communication décide de postuler également pour un MBA en communication à l'ESG Paris.

On passe les entretiens, nous sommes tous les deux acceptés. Elle remplit donc nos deux contrats, signe même le mien (contrat ci-joint).

Le MBA commence en octobre, mon implication dans cette formation fait que je suis nommé délégué de la classe. Au bout du deuxième mois je commence à être de plus en plus écœuré de cette formation, de l'environnement (étudiants, administration, gestion de l'école).

Pour financer cette formation de 7300€ j'ai dus faire un emprunt qui à mis un peu de temps à débloquer la somme et à la recevoir. Fin décembre cette somme est débloquent, et en janvier ont lieu mes partiel de premier semestre. Un projet scolaire que je réalisais avec mon groupe de travail pour le compte du Stade Français Paris fait que je souhaite aller jusqu'à la soutenance qui à lieu durant les partiel du premier semestre.

Des conflits au sein de mon groupe dû à une forte différence de maturité et de professionnalisme font qu'humainement je n'arrive plus à tenir, et ne pourrais tenir au delà du mois de janvier. A la fin des épreuves de partiel, et même ci celle-ci ont été réalisés avec succès, je décide de mettre fin à cette formation et à ne pas payer la somme restant du. Pour cela je prends rendez vous avec le directeur de ma formation avec qui j'avais aussi eu mon entretien de sélection. Ainsi qu'avec la directrice des MBA, puis leur envoi un courrier en recommandé leur exposant mes raison et ma démission.

Je pense que même si le contrat signé par ma petite amie prévoyait une clause de résiliation disant que passé trois mois je dois payer la totalité des frais de la formation. J'estime de mon coté ne pas a avoir à payer cette somme dans la mesure où l'ESG n'accomplit pas sa

contrepartie à savoir celle de donner une formation au standing que l'on est en droit d'attendre quand on paye 7300€.

Cette école n'est vraiment qu'une boîte à fric, tout leur système est basé uniquement sur leur intérêt financier et en aucun cas l'intérêt de l'étudiant. La preuve en est les lettres de relance de l'organisme de recouvrement, n'ont pas été envoyées qu'à moi mais également aux autres étudiants de la formation n'ayant toujours pas payé. Alors que ceux-ci poursuivent la formation, que leur carte d'étudiant ne leur a pas été délivrée tant que le paiement n'a pas été donné, et surtout qu'étant dans les mêmes locaux une simple relance lors d'un inter-cours serait plus civilisée à mon sens. Le problème est que cette société demande en plus de ce que je dois une somme supplémentaire de 600 euros correspondant à une clause pénale qui ne figure en aucun cas sur le contrat signé avec l'école.

Malheureusement j'ai bien essayé de proposer à la direction des MBA un arrangement à l'amiable à savoir le paiement de la partie de cours auquel j'ai assisté. Mais en vain car ils sont sûrs de récupérer la totalité et veulent la récupérer. J'ai également appris la semaine dernière qu'un autre étudiant avait démissionné pour les mêmes raisons, et qu'un autre hésite à le faire également.

Enfin je souhaite vraiment ne pas payer cette somme et je suis sûr qu'il doit y avoir une solution.

Qu'en pensez-vous ?

Ai-je une chance de ne pas payer ? Comment ?

Comment dois-je me défendre pour sortir de cette situation ?